



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

associations de lutte contre le sida

Question écrite n° 76652

Texte de la question

M. Georges Colombier attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les graves répercussions de la baisse des subventions aux associations de lutte contre le sida. Les chiffres récemment communiqués à l'association AIDES font état d'une baisse des crédits qui affecte l'ensemble des délégations départementales de l'association, jusqu'à 70 % en Isère. La réduction drastique de ces subventions, si elle était confirmée, contraindrait cette association à réduire ses activités et notamment ses actions de prévention, voire même de fermer ses portes dans le département de l'Isère alors que la Cour des comptes note, dans son rapport annuel, « qu'il appartient à l'État de renforcer la prévention et le dépistage du VIH. L'ignorance de leur état de séropositivité par plusieurs dizaines de milliers de personnes, la propagation de l'épidémie qui en résulte, le coût élevé des traitements pour l'assurance maladie et leur caractère pénible pour les patients militent pour une politique plus active en ces deux domaines ». La Cour préconise également « d'améliorer la connaissance par le ministère de la santé des actions de prévention et d'accompagnement subventionnées au niveau local par les groupements régionaux de santé publique, dont les missions seront reprises en 2010 par les agences régionales de santé ». Eu égard à l'importance que revêt la lutte contre le sida, il lui demande si elle peut lui assurer qu'elle prendra les dispositions appropriées pour revoir les subventions attribuées à l'association AIDES et à ses délégations départementales, de manière à ce que celles-ci progressent et, en tout cas, ne diminuent pas en euros constants en 2010 par rapport à ce qu'elles étaient en 2009.

Données clés

Auteur : [M. Georges Colombier](#)

Circonscription : Isère (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76652

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 avril 2010, page 4427

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)